

# Épinglé

## Des statistiques une fois de plus encourageantes, malgré le contexte

Comme à l'accoutumée, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP de la Banque nationale de Belgique [BNB]) a publié son rapport statistique en janvier<sup>1</sup>. Celui-ci présente les principales tendances en matière de crédit et de RCD pour l'année 2021. Coup de projecteur sur quelques chiffres clés<sup>2</sup> après avoir pris le pouls de la conjoncture économique.

1 Rapport est téléchargeable sur le site de la BNB (<https://cutt.ly/rST5xN>).

2 Une analyse plus détaillée est disponible sur le site de l'Observatoire du crédit (<https://cutt.ly/1STYtOF>).

3 Cf. la crise économique mondiale de 2008.

4 BNB, 17 décembre 2021, Projections économiques pour la Belgique – automne 2021, communiqué de presse, Bruxelles.

5 BNB, 20 décembre 2021, Nouvelle perte de confiance des consommateurs en décembre, communiqué de presse, Bruxelles.

6 BNB, 20 décembre 2021, Nouvelle perte de confiance des consommateurs en décembre, communiqué de presse, Bruxelles.

7 Environ deux tiers de la population majeure belge sont enregistrés pour au moins un crédit auprès de la CCP.

8 Cette moyenne couvre les trois années qui ont précédé la pandémie.

La pandémie et les mesures sanitaires ont durement affecté l'économie belge. Malgré ce contexte, certains indicateurs sont au vert: le nombre de personnes en chômage temporaire poursuit sa baisse en 2021, quelle que soit la durée de chômage temporaire (Statbel). Le taux d'emploi poursuit sa hausse (70,2% au troisième trimestre 2020 et 71,4% au troisième trimestre 2021, Statbel). Alors qu'elle était positive depuis 2010<sup>3</sup>, l'évolution du PIB est devenue négative en 2020 (-5,7%) avant de redevenir positive en 2021 (Statbel).

La conjoncture économique a été meilleure qu'estimée. Les industries manufacturières et de logistique ne s'attendaient pas à ce que la demande soit aussi forte. Cela a conduit à la hausse des prix de fret, à des retards de livraison, à la pénurie de certains intrants (*inputs*) et à la hausse des prix de l'énergie. Quant à ce qui est attendu pour 2022, le Moniteur du cycle économique (décembre 2021) prédisait un ralentissement de l'activité économique début de l'année 2022 en raison de contraintes d'approvisionnement, de la hausse des prix (de l'énergie) et de la dégradation de la situation sanitaire. Elle devrait par la suite augmenter à nouveau dès le printemps<sup>4</sup>.

Les indicateurs de la confiance des consommateurs fluctuent énormément au fil des mois<sup>5</sup>. Alors qu'en décembre 2020, les consommateurs projetaient une sortie de la crise sanitaire en 2021, le pessimisme les regagne depuis octobre 2021. Bien que l'indicateur de confiance semble diminuer à nouveau, il reste néanmoins supérieur à la moyenne à long terme. Il atteint un niveau comparable à la situation d'avant-crise. Les intentions d'épargne des ménages ont atteint en 2021 des sommets historiquement élevés (supérieures à celles observées en 2020, BNB)<sup>6</sup>. Toutefois, depuis octobre, les ménages s'attendent à moins épargner, en raison des perspectives relatives à la situation économique générale et la crainte d'une hausse du chômage.

Par ailleurs, malgré le contexte de crise, la Belgique comptait en 2021 près de 2,3% d'octrois de crédit en plus. Fin 2021, la CCP comptait 10.469.387 contrats de crédit en cours pour 6.160.051 emprunteurs<sup>7</sup> enregistrés. Cela correspond respectivement à une baisse de 1,9% (contrats) et de 0,6% (emprunteurs) par rapport à 2020. Les octrois de nouveaux contrats de crédit ont quant à eux augmenté de 2,3%. Le

prêt à tempérament et le crédit hypothécaire sont les formes de crédit les plus octroyées en 2021. Cette légère croissance est «limitée» selon la BNB, restant inférieure à la moyenne<sup>8</sup> enregistrée avant le début de la pandémie.

### Des indicateurs de défaillance en matière de crédit, à nouveau au vert

Les indicateurs de la CCP concernant les défaillances en matière de crédit poursuivent leur évolution favorable, avec:

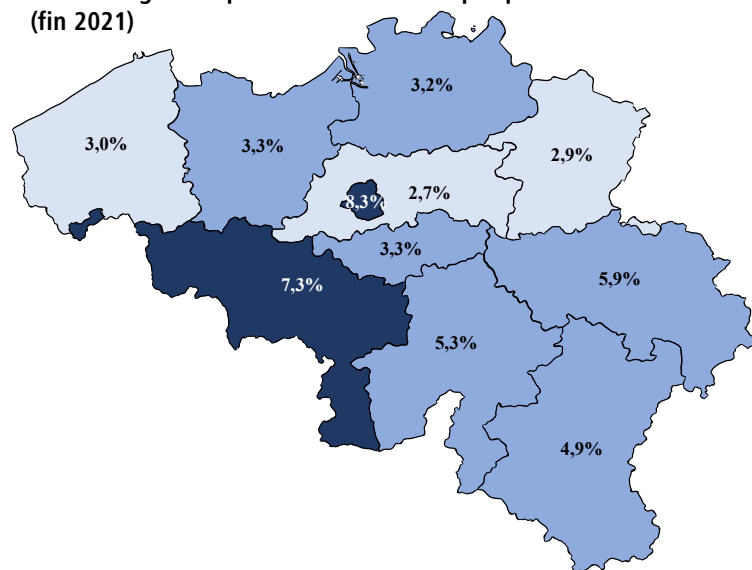
- Un recul du pourcentage d'emprunteurs défaillants, pour la cinquième année consécutive

Le pourcentage d'emprunteurs défaillants diminue entre 2016 et 2021, passant de 5,93% à 4,73%.

La carte ci-dessous met en lumière la situation des différentes provinces.

Le risque de défaillance en matière de crédit est inégalement réparti sur notre territoire. Il est le plus faible dans le Brabant flamand (2,7%) et le plus élevé en Région de

Pourcentage d'emprunteurs défaillants par province (fin 2021)



Source: CCP (BNB)

Bruxelles-Capitale (8,3%). Ce risque est notamment corrélé avec le taux de chômage, le revenu moyen par habitant et le pourcentage d'isolés de la zone géographique concernée.

• **Des multidéfaillances en matière de crédit toujours en recul**

L'évolution du nombre d'emprunteurs multidéfaillants est également favorable jusqu'à présent. Le nombre d'emprunteurs en défaut de paiement pour plusieurs contrats de crédit a diminué plus rapidement que le nombre d'emprunteurs en défaut pour un seul contrat jusqu'à 2020. En 2021, la tendance commence à s'inverser. Le nombre d'emprunteurs en défaut de paiement pour un seul contrat diminue plus vite (-0,10%) que celui pour plusieurs contrats (-0,06%). Cette évolution minime reste, néanmoins, positive étant donné que les emprunteurs multidéfaillants présentent un risque plus important de se retrouver en situation de surendettement.

• **Un arriéré moyen à nouveau en diminution, sauf en Région de Bruxelles-Capitale**

L'arriéré moyen correspond au total des sommes exigibles divisé par le nombre d'emprunteurs défaillants. On observe une diminution continue de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant depuis 2014 et jusqu'à 2021 à l'exception de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette région affiche une légère remontée de son arriéré moyen en 2021 (+2,05%).

**Baisse drastique des (nouvelles) admissibilités en RCD**

Fin 2021, la Belgique comptait 67.100 procédures en règlement collectif de dettes, ce qui concerne un peu plus de 0,7% de la population majeure. Ce nombre de procédures est en diminution depuis six ans. Ce constat n'est donc pas uniquement lié à la crise sanitaire de 2020.

Rappelons qu'il y a un lien entre le nombre de contrats de crédit défaillants d'un emprunteur et le recours à la procédure en RCD. Alors que 9% des emprunteurs avec un défaut de paiement ont recours au règlement collectif de dettes, ce chiffre passe à 35,5% si l'emprunteur a cinq défauts de

paiement ou plus. Comme le souligne la BNB, cela signifie que plus de 60% d'emprunteurs avec cinq défauts de paiement ou plus ne recourent pas (encore) à la procédure en RCD.

Un indicateur des nouvelles difficultés financières des ménages est le nombre de nouvelles requêtes admises à la procédure en RCD.

La crise sanitaire a eu un impact sur cet indicateur. Les nouvelles admissibilités sont en baisse importante depuis 2020 (-22,7% entre 2019 et 2020). La différence est marginale entre 2020 et 2021 (-0,88%).

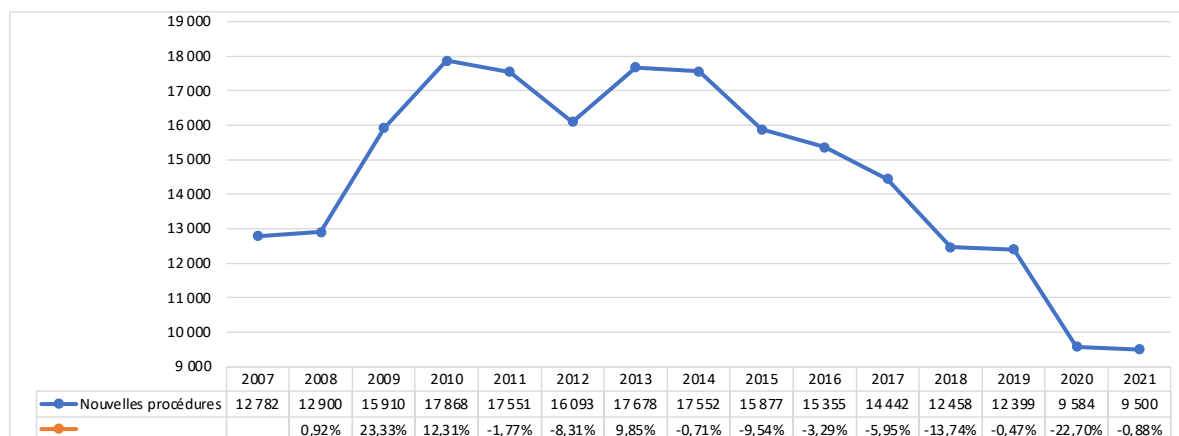
Le recours accru au RCD attendu par le secteur n'a pas eu lieu en 2021. Comment expliquer que cette hausse ne se soit pas encore produite? Différentes pistes peuvent être avancées, entre autres:

- Certains ménages en difficulté se sont tournés vers des professionnels qui étaient débordés ou des services d'aide de première ou deuxième ligne difficilement joignables ou accessibles.
- Certains ménages ont réussi à joindre les deux bouts soit grâce aux aides mises en place par les différents gouvernements, soit grâce à leur épargne qui maintenant a fondu comme neige au soleil.
- D'autres ménages jugent leurs difficultés financières temporaires et reportent le recours aux services de professionnels.

Une «explosion» du recours au RCD (et plus généralement à la médiation de dettes) est redoutée par les professionnels du secteur pour 2022 et les années suivantes. Cette explosion risque d'être d'autant plus importante que «cet effet retard du recours au RCD» s'accompagnera de difficultés financières croissantes liées, d'une part, aux conséquences des inondations, et surtout, d'autre part, à l'augmentation des prix des biens et services de différents postes du budget (énergie, alimentation, eau, logement...).

**Caroline Jeanmart,**  
sociologue à l'Observatoire du crédit et de l'endettement

**Évolution du nombre de nouvelles procédures en RCD, entre 2007 et 2021**



Source: CCP